

COMMUNE DE PORT MORT

**PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU Mercredi 7 juin 2023 A 20H30.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 7 juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY

Présents : M. VUILLAUME Jean-Michel, Mme CHOMIENNE Monique, Mme AUDREN Ghyslaine, Mme MARTIN Séverine, M. MOREAU Gérard, M. PLE Philippe, M. DELAMOTTE Rodolphe, Mme LACHINE Pascale, Mme KERLEROUS Isabelle.

Absents : Mme WATEL Elise, M. LEHALLEUR François

Absents excusés : Mme LUCET Evelyne (pouvoir donné à M. AULOY Gilles), M. LESUEUR Michaël (pouvoir donné à Mme LACHINE Pascale), M. LEMARDELEY Daniel (pouvoir donné à M. DELAMOTTE Rodolphe)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1- Mme AUDREN Ghyslaine est désignée pour remplir cette fonction.

2- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2023

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

3- Projet immobilier – Effectuer les démarches de mise en vente d'un logement de la commune

Le conseil municipal envisage de vendre un bien immobilier appartenant à la commune, le Maire explique à l'ensemble des conseillers que, pour lancer la procédure de vente, il doit avoir l'autorisation de son conseil municipal.

VOTE : Unanimité des Conseillers.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints, à lancer la procédure de vente du bien de la commune, de faire toutes les démarches concernant cette vente et de signer tous les documents s'y afférent.

4- Prime stagiaire

M. AULOY explique au conseil municipal que Loïc MARECHAL, stagiaire du 10 avril au 25 mai 2023 au sein de notre collectivité, s'est beaucoup investi lors de son stage et qu'il serait souhaitable de le récompenser pour les différents travaux dont il s'est chargé durant cette période et de récompenser son investissement. Le Maire propose donc à son conseil de verser une prime à Loïc MARECHAL d'un montant de 500 euros.

VOTE : Unanimité des conseillers

La séance a été levée à 21h30.